

## FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION

*La Crèche de la Réserve est située au 5, rue Bardeaux Lieu-Dit La Réserve, 97438 à Sainte-Marie. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7H/18H30 . Elle accueille tous les enfants de moins de 6 ans, et porte une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et prévoit pour eux une prise en charge adaptée.*

### **INFORMATIONS :**

Nom et Prénom de l'enfant : Sexe : Date de naissance :

N° allocataire (obligatoire) : Nombre d'enfants à charge :

Nom Prénom père : Profession père :

Nom Prénom mère : Profession mère :

Préciser si la personne est en situation de parent isolé : oui  non   
*(\*Joindre le justificatif CAF obligatoire)*

Adresse\* :

Enfant en garde alternée : oui  non

Si oui, Adresse 2 :

Congé parental : oui  non

Membre(s) du foyer porteur(s) de handicap de l'AAH ou AEEH : oui  non   
*(\*Joindre le justificatif obligatoire de l'AAH ou AEEH)*

Parent(s) de l'enfant bénéficiaire du RSA : oui  non   
*(\*Joindre le justificatif obligatoire)*

Numéros de téléphones : Père Mère :

<b>Adresse Mail 1*:</b>	<b>Adresse Mail 2*:</b>
-------------------------	-------------------------

(Adresse utilisée pour l'envoi de tous les documents)

### **INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-CRECHE :**

Une aide financière est possible via le dispositif des chèques marmailles mis en place par le conseil général, selon votre quotient familial.

Si votre quotient familial est inférieur à 800 pour une famille de 1 enfant et à 750 pour une famille de plus de 1 enfant, vous bénéficiez de 70€ mensuels de chèques marmailles du conseil départemental. Sur présentation de la valeur de 70€ mensuel de chèque marmailles. Ce montant sera déduit de votre montant à régler. Si votre forfait mensuel est inférieur à 70 € / mois, aucun remboursement ne sera effectué, les chèques marmailles sont consommés en intégralité.

**Ces chèques sont à solliciter à votre initiative afin d'abaisser le montant de votre prélèvement mensuel.**

Le crédit impôt famille annuel permet aux parents de bénéficier d'un allègement des frais liés à la garde de leurs enfants (voir [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr)).

Ces aides sont cumulables.

Le tarif mensuel est dû en totalité. Les frais d'accueil mensuels sont prélevés dans les 10 premiers jours du mois. En cas de rejet du prélèvement, des frais de rejet de 10 € seront systématiquement appliqués.

La tarification est révisée chaque année au moment de la revalorisation des montants prix planchers et plafonds dans le cadre de la PSU (en janvier de chaque année).

Les familles doivent informer les services de la Caf et la structure, de tous changements de situation familiale (ex : séparation, naissance...) ou professionnelle (ex : perte d'emploi, reprise d'activité...) puisque ceux-ci ont une incidence directe sur le tarif pratiqué.

Des frais de dossier de **50 €** sont prélevés lors de l'inscription.

Les chèques marmailles doivent être remis à l'équipe dès réception du carnet. Ils doivent être commandés dès qu'ils ont été consommés en intégralité, à l'initiative de la famille. A défaut le tarif classique sera appliqué.

**La caution est encaissée lors de l'inscription et correspond à un mois total d'accueil.** Elle vous sera rendue, au départ de votre enfant, après règlement total des frais d'accueil.

**Sans frais supplémentaires, la structure fournit pour la famille : coton, liniment, draps, serviettes, gants, collation, déjeuner et goûter.**

**Elle propose gratuitement :**

- Les couches
- Les pots

**Les marques actuellement proposées par la crèche sont les suivantes, Marmaille + pour les couches et blédina pour les pots. Celles-ci sont susceptibles d'être modifiées par la direction de la micro crèche. Nous vous en informerons suffisamment à l'avance.**

En cas d'autres lait et /ou couches et/ou pots souhaités, ils seront fournis (neuf et fermés) par la famille **à sa charge.**

**L'encadrement est assuré par des professionnelles de la petite enfance ; éducatrice de jeunes enfant, une auxiliaire de puériculture et des animatrices qualifiées.**

**La crèche reçoit ponctuellement des stagiaires encadrées soumises aux mêmes obligations réglementaires (vaccination, casier judiciaire vierge etc.. que les salariés).**

L'adaptation se fait sur 5 jours :

Lundi : 1h avec le(s) parent(s) / Mardi : 1h (dont 20mn sans le parent) / Mercredi : 2 H le matin (sans le parent)

Jeudi : 1/2 journée matin 8H/12H15 / Vendredi : petite journée 8H /15h

**Les jours ainsi que les heures d'arrivée et départs contractualisés doivent être strictement utilisés.**

**Il n'y a pas de déduction de tarif en cas d'absence (maladie etc).**

## FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION

Il vous est demandé de prévenir la micro-crèche 1 mois avant la prise de vacances par mail.

**CHOISIR LA DATE D'ENTREE SOUHAITEE :**

Mode d'accueil :  régulier  occasionnel. L'accueil occasionnel est un accueil ponctuel et déterminé à l'avance. Il peut aller de 1 jour à plusieurs semaines, de manière occasionnelle. Il s'organise en fonction de vos besoins et des places disponibles.

**COCHEZ LES JOURS SOUHAITES PAR SEMAINE ET CHOISISSEZ VOTRE CRENEAU HORAIRE POUR CHAQUE JOUR :**

---

**RAPPEL 7h00 / FERMETURE 18H30**

**CHOISISSEZ VOS JOURS ET HORAIRES EN HEURES PLEINES OU EN DEMI-HEURES  
EX : DE 8H A 17H OU DE 7H30 A 16H30.**

- LUNDI : DE            A
- MARDI : DE            A
- MERCREDI : DE            A
- JEUDI : DE            A
- VENDREDI : DE            A

L'accueil en demi-journée est possible.

**Merci de prévoir le créneau en fonction du besoin réel** : l'enfant devra être présent aux heures contractualisées. Tout dépassement horaire sera facturé une heure pleine.

Si la totalité des jours demandés n'était pas disponible, accepteriez-vous :  4 jours  3 jours  2 jours,  1 jour ou  des demi-journées.

**L'accueil est le même chaque semaine dans le cas de l'accueil régulier.**

---

**LISTE DE PIÈCES A ENVOYER PAR MAIL : [crechedelareserve@gmail.com](mailto:crechedelareserve@gmail.com)**

**Toutes les pièces sont obligatoires afin de valider la pré-inscription et calculer le tarif.**

- Le justificatif de grossesse si l'enfant n'est pas né,
- L'acte de naissance si l'enfant est né,
- La page enfants du livret de famille si l'enfant est né et/ou si fratrie.
- Le justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité),
- L'autorisation ou refus de consultation de CDAP (\*Voir en annexe) ou, à défaut et seulement si la famille n'est pas allocataire CAF, le dernier avis d'imposition du foyer,
- Justificatif de la CAF si le parent est en situation de parent isolé,
- Attestation de paiement CAF précisant le quotient familial et la composition du foyer disponible sur [caf.fr](http://caf.fr),
- Justificatif si le parent est bénéficiaire du RSA,
- Si un membre du foyer est bénéficiaire de l'AEEH ou de l'AAH, joindre le justificatif correspondant,
- En cas de séparation, la décision de justice fixant les modalités de garde de l'enfant et éventuellement de l'autorité parentale.
- L'attestation de versement d'une pension alimentaire s'il y a lieu. Seule cette dernière, contrairement à l'Allocation de Soutien Familial est incluse dans les ressources du parent isolé,
- Un RIB,
- L'autorisation ou refus de consultation de CDAP (Voir après)

**Je soussigné(e) accepte le prélèvement bancaire de mes frais de garde. (à cocher obligatoirement)**

**J'autorise le gestionnaire à recueillir des informations me concernant auprès de ma CAF, dont mes ressources N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaire de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, afin de calculer le tarif qui me sera facturé dans le cadre de l'accueil de mon enfant à la Crèche de la Réserve et à conserver les copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans minimum**

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur ce document et je m'engage à signaler tout changement de situation à la Crèche de la Réserve.**

---

***Ce formulaire doit être rempli entièrement afin de pouvoir continuer l'inscription.***

Votre dossier d'inscription fait l'objet d'un traitement automatisé destiné à faciliter son classement ainsi que la recherche d'informations. Conformément au RGPD, ce fichier est à usage interne de la Crèche de la Réserve. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement (en fonction des délais légaux), en prenant directement contact avec la direction via l'adresse mail suivante : [crechedelareserve@gmail.com](mailto:crechedelareserve@gmail.com).

## FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION

### ANNEXE – QUESTIONNAIRE SANTE

***Merci de bien vouloir renseigner si votre enfant est dans l'une des situations suivantes :***

- Est-il pris en charge par une plateforme de coordination et d'orientation (PCO) dans le cadre des parcours de bilan et intervention précoce des enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neurodéveloppement ?\*\* oui  non

- Votre enfant est-il orienté par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) ?\*\* oui  non

- Votre enfant bénéficie-t-il d'une attestation de prise en charge régulière par un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)\*\*. oui  non

- Votre enfant bénéficie-t-il d'une attestation d'un service/consultation hospitalière mentionnant « la nécessité d'une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie grave ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave. »\*\* oui  non

***\*\*Dans l'une des situations suivantes, joindre obligatoirement le justificatif. Ces critères permettent d'adapter le mode de garde au plus près des besoins de votre enfant.***